

Mesdames et messieurs,

En préambule, nous souhaitons remercier, une nouvelle fois, l'ensemble des personnels de la DPE pour sa disponibilité, son écoute et son aide.

Nous sommes réunis aujourd'hui dans le cadre du tableau d'avancement pour l'accès à la hors-classe des professeurs certifiés.

C'est peut-être la dernière fois que cette CAPA se réunit dans notre académie pour remplir cette fonction. En effet, l'examen du projet de la « réforme de la fonction Publique » a débuté à l'Assemblée Nationale. Ce projet entend priver les CAPA de la plus grande partie de leurs compétences, à commencer par celles qui concernent l'avancement de carrière des agents de la fonction publique. Pour le SE-UNSA, il faut rejeter ce projet de loi.

Tout le monde doit en effet prendre conscience des effets de l'application éventuelle de cette réforme. Cette réforme c'est d'abord moins d'efficacité dans la gestion des carrières. Actuellement, l'institution et les organisations syndicales travaillent dans le même sens pour que le droit des agents soit établi, connu et respecté. Se passer des corps intermédiaires c'est nier la quantité, la qualité et la nécessité du travail réalisé à la fois par les personnels administratifs et par représentants des personnels.

Cette réforme, c'est aussi institutionnaliser l'opacité dans la gestion de la carrière des enseignants : sans la participation des représentants du personnels, comment certifier un traitement équitable ? Comment pourra-t-on expliquer aux collègues une absence de mutation ou d'avancement ? Disons-le tout net : avec cette loi, les passe-droits et l'arbitraire deviennent possibles. Le sentiment d'arbitraire lui, est garanti. Avec les conséquences politiques que l'on devine ! Les adeptes des théories du complot et les extrémistes de tout bord n'en demandent pas tant ! Enfin, avec cette réforme se profile l'effacement d'une fonction Publique de statut pour une fonction publique de contrat : cela signifie plus de précarité, moins de droits, moins de formation et moins d'indépendance...et au bout du compte, n'en doutons pas, moins de service public.

Ce tableau d'avancement sur lequel nous allons nous prononcer est alimenté par 3 viviers :

- Les collègues du 9<sup>ème</sup> échelon ayant eu un rendez vous de carrière l'an passé. Nous rappelons qu'un certain nombre ont contesté leur avis final aberrant et qu'une majorité a été rétablie dans ses droits grâce à cette même CAPA.

→ Les collègues du 9<sup>ème</sup> échelon promouvables en situation particulière (arrêt maladie par exemple) qui doivent être intégrés au tableau d'avancement. Nous serons particulièrement attentifs au sort de ces collègues qui ne doivent pas être lésés. Nous souhaitons donc savoir comment leurs avis ont été établis !

→ Et enfin les collègues ayant dépassé la plage d'appel pour le rendez-vous de carrière et qui ont obtenu l'an passé un avis pérenne.

Nous avons demandé des garanties sur la révision des appréciations posées en 2018 sans rendez-vous de carrière et parfois de façon arbitraire, par des évaluateurs sommés de traiter rapidement une masse de collègues. Les nouvelles notes de service ne donnent aucune précision sur cette « génération sacrifiée », **c'est injuste et donc inacceptable !**

Les collègues sur le point de partir à la retraite doivent, selon nous, faire aussi l'objet d'une approche particulière notamment ceux nés avant 1960 afin de pouvoir bénéficier de cette promotion de grade avant de quitter leur poste.

Concernant les collègues n'ayant pu avoir un rendez-vous de carrière l'an passé car en arrêt, nous nous étonnons fortement qu'à 1 exception près, ils obtiennent tous uniquement des avis satisfaisants aussi bien du chef d'établissement et de l'IPR (et donc du recteur), tel ce collègue de sciences qui lors d'une précédente campagne pour la hors classe « ancienne version » avait un avis excellent de son chef et se retrouve avec un avis satisfaisant par un autre chef alors qu'ils ne se sont jamais rencontrés ! Il nous semble donc que les avis de ces collègues doivent être revus ! Nous rappelons que ces avis portés doivent être en cohérence avec l'ensemble de la carrière ; c'est d'autant plus vrai et important pour les collègues fragilisés par la maladie.

Je vous remercie